



COMMUNIQUE DE PRESSE

MIES, 29/11/12

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS :

ISABELLE LARIVIÈRE
ATTACHÉE DE PRESSE
isabelle.lariviere@fim.ch
TEL +41 22 950 95 68

24 Heures Moto 2012 du Mans (35^{ème} édition, du 8-9 septembre 2012)

Epreuve internationale comptant pour la Coupe du Monde FIM d'Endurance de Courses sur Route, Classe Superstock

La Cour Disciplinaire Internationale (CDI) admet partiellement l'appel formé par l'équipe MCP Starteam 67, réforme la décision de disqualification prise par le Jury International (JI) et constate que l'équipe MCP Starteam 67 est vainqueur de l'épreuve des 24 Heures Moto du Mans 2012 (35^{ème} Edition), classe Superstock.

La CDI, présidée par le juge M. Santiago Puig Viladomiu (Espagne), a partiellement admis l'appel déposé par l'équipe MCP STARTEAM 67 contre la décision de disqualification du 9 septembre 2012 prise par le JI à son encontre lors des 24 Heures Moto 2012 du Mans.

Tout en retenant que l'équipe MCP STARTEAM 67 avait bel et bien enfreint le règlement technique du Code FIM Endurance (i.e. art. 2.7.6.11. lit. i), la CDI a toutefois estimé que la disqualification infligée par le JI ne respectait pas le principe de proportionnalité.

Faisant application de l'article 2 introductif des règlements techniques du Championnat du Monde FIM d'Endurance 2012 récemment amendé (i.e. le 20 avril 2012) et compte tenu de l'ensemble des circonstances du cas d'espèce, la CDI a estimé qu'une pénalité de temps de six minutes était appropriée pour sanctionner l'infraction réglementaire commise par l'équipe MCP STARTEAM 67.

La CDI a rappelé que l'amendement de l'article précité (cf. actuellement sur le site de la FIM http://www.fim-live.com/fileadmin/alfresco/006_CCR_Clarification_Endurance.pdf) a apporté une nouveauté majeure pour les infractions constatées après la course dans la mesure où la disqualification de l'équipe n'est plus automatique comme cela était le cas précédemment.

Après avoir intégré cette sanction de temps dans le résultat réalisé par l'équipe MCP Starteam 67 et après avoir tenu compte de la pénalité infligée, la CDI a retenu que l'équipe MCP Starteam 67 aurait terminé l'épreuve en bouclant 811 tours en 24:02:12.096.

Partant, la CDI a constaté que l'équipe MCP Starteam 67 est vainqueur de l'épreuve des 24 Heures Moto du Mans 2012 (35^{ème} Edition), classe Superstock. La CDI a dès lors ordonné le réaménagement des résultats de l'épreuve des 24 Heures Moto du Mans 2012 (35^{ème} Edition), classe Superstock, avec toutes les conséquences qui en résultent y compris s'agissant des prix et points à attribuer aux participants de l'épreuve en question.

A propos de la FIM (www.fim-live.com)

La Fédération Internationale de Motocyclisme fondée en 1904, est l'organisme dirigeant du sport motocycliste et le défenseur du motocyclisme au niveau mondial. La FIM est une association indépendante rassemblant 107 Fédérations Nationales dans le monde entier. Elle est reconnue comme la seule autorité compétente en sport motocycliste par le Comité International Olympique (CIO). Parmi les 50 Championnats du Monde FIM, les principales manifestations sont le MotoGP, le Superbike, l'Endurance, le Motocross, le Supercross, le Trial, l'Enduro, les Rallyes Tout terrain et le Speedway. Par ailleurs, la FIM est aussi active et impliquée dans les domaines suivants: affaires publiques, sécurité routière, mototourisme et défense de l'environnement. La FIM fut la première fédération sportive internationale à imposer un code de l'environnement en 1994.